

**Compte rendu**

**Conseil de la Communauté  
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Mardi 21 octobre 2008  
à 19 h 00'  
Salle des fêtes  
Haselbourg**

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. WEBER Eric, BARTHELEMY Eric, UNTEREINER Christian, BREIDENSTEIN René.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, Mme LERCH Fabienne, commune d'Arzviller.

M. GIRARDIN Dany, commune de Berling.

M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. WEBER Joseph, BACHMANN Benjamin, ZOTT Patrick, WILHELM Patrick, commune de Dabo.

M. SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

M. FROEHLICHER Fernand, commune de Hultehouse.

M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.

MM. PERRY Bernard, WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

Membres titulaires absents excusés :

M. PIN Joël, Patrick, commune de Dabo.  
M. GESCHWIND Roland, commune de Danne et Quatre Vents  
M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.  
M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.  
M. KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.  
M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.  
M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.  
M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.  
M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. APPREDERISSE Bruno, représentant M. PIN Joël, commune de Dabo.  
M. JACOB Jean-Luc, représentant M. GESCHWIND Roland, commune de Danne et Quatre Vents  
M. BARBARAS Francis, représentant M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.  
M. GANGLOFF Olivier, représentant M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.  
Mme KAHL Jocelyne, représentant M. KAISER Jean-Jacques, commune de Henridorff.  
Mme BECKER Nicole, représentant M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.  
M. LEYENDECKER Vincent, représentant M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.  
M. SCHMIDT Lothaire, représentant M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

Mme HOFFMANN Valérie, commune de Berling.  
M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.  
M. RITTER Jürgen, commune de Dabo.  
M. DIBOURG Patrick, commune de Danne et Quatre Vents.  
M. WURTH Pierre, commune de Gunztviller.  
M. GIES Raymond, commune de Haselbourg  
Mme HEITZMANN Christine, commune de Henridorff.  
M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.  
M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.  
M. PERRY Grégoire, commune de Lutzelbourg.  
Mme CHABLE Marie Louise, M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.  
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.  
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.

Autres personnes présentes et reconnues :

Membres du conseil municipal de Haselbourg.  
M. HUSSER Joseph, Office de Tourisme de Dabo.  
M. GRANDCOLAS Patrick, habitant de Dabo-Schaeferhof.  
Mme ANSTETT Cinthia, habitante de Dabo

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 36

Date de convocation : 13 octobre 2008.

Date de transmission en Sous-préfecture : 24 octobre 2008

Date d'affichage : 27 octobre 2008

Après avoir salué l'assemblée, le Président cède la parole à M. RAMM Armand, Maire de la localité d'accueil, qui présente sa commune sous ses aspects historiques, architecturaux tout en soulignant le dynamisme associatif et sportif. Il précise que la commune doit faire face à la mise aux normes de son réseau d'assainissement dont les conclusions d'études sont inacceptables techniquement et financièrement.

Le Président le remercie, rappelle que M. Armand RAMM est un excellent organiste et propose d'aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte-rendu de séance du Conseil du 30 juin 2008 à Garrebourg**

Conformément au règlement intérieur, proposition est faite aux délégués communautaires d'approuver le compte rendu du dernier conseil.

Adopté à l'unanimité.

## **2. Développement Economique**

### **2.1. Zone d'Arrondissement**

Le Président rappelle aux délégués communautaires, le partenariat technique, administratif et financier entre la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg et la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebours pour la réalisation de ce dossier. Il précise que les études avancent bien. Enfin, il souligne que les trois communes territorialement concernées, Brouviller, Hommarting et Reding, ont approuvé, par délibération, ce projet.

### **2.2. Zone de Mittelbronn**

Après avoir rappelé les différentes contraintes archéologiques, conduite de gaz, ruisseau, l'avis défavorable de la Chambre d'Agriculture de Moselle, le Président et les membres du Bureau, proposent aux délégués communautaires de ne pas faire cette zone dans sa localisation initiale et soumettent l'idée de décaler géographiquement la zone vers Dannelbourg. Il précise, ainsi qu'il en a été convenu avec les membres du Bureau, que l'étude de cette nouvelle localisation sera réalisée uniquement après avoir requis l'avis favorable du conseil municipal de Mittelbronn.

Tout en regrettant le temps perdu, M. Sylvain DEMOULIN, Maire de Vescheim, pense que la 2<sup>nd</sup> localisation est moins stratégique que la 1<sup>ère</sup> car elle perd son côté « vitrine ».

Le Président pense que l'effet « vitrine » n'est plus une priorité pour les artisans, PME ou TPE.

M. Vincent LEYENDECKER, délégué de Waltembourg, s'interroge sur l'intérêt de multiplier les zones d'activités et pense que la capacité (14 hectares) de la nouvelle zone semble insuffisante.

Le Président précise que les vocations des différentes zones existantes (Terrasses de la Sarre,...) sont complémentaires et qu'elles ne disposeront plus de disponibilité foncière dans les 5 ans à venir. Quant à la superficie de cette zone, le Président estime qu'il est préférable de créer une zone de taille modérée (quitte à s'étendre par la suite) plutôt que de créer une zone de 30 hectares, superficie qui complique la faisabilité du projet et fait peur à tout le monde.

Alors que Mme KAHL Jocelyne, déléguée de Henridorff, demande si des sondages archéologiques ont eu lieu, le Président lui répond par la négative tout en précisant que des sondages devront être réalisés car cela revêt un caractère obligatoire quelque soit le choix du site.

Alors que M. Dany GIRARDIN, Maire de Berling, demande si les agriculteurs concernés par cette nouvelle localisation ont été informés, le Président lui répond que la 1<sup>ère</sup> étape de ce

projet est de recueillir l'avis du conseil communautaire et ensuite du conseil municipal de Mittelbronn avant de commencer toutes démarches notamment vers les agriculteurs.

M. Roger BERGER, Maire de Mittelbronn, informe les délégués communautaires qu'une réunion du conseil municipal est prévue le lundi 27 octobre au cours de laquelle le sujet sera évoqué. Il précise également que cette nouvelle localisation impliquera une révision du PLU.

Par conséquent, le Président et les membres du Bureau proposent aux délégués communautaires de ne pas faire cette zone dans sa localisation initiale.

Après présentation, après débat,

Pour	34
Contre	0
Abstention	2

Le Président propose donc, après avis favorable des membres de Bureau d'étudier la possibilité d'implanter une zone d'activités, sur une surface d'environ 14 hectares sur le ban communal de Mittelbronn en direction de Dannelbourg.

Après présentation, après débat,

Pour	31
Contre	0
Abstention	5

### **3. Changement de siège de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg**

Le Président rappelle le contexte de ce changement de siège : cessation d'activité du Garage Jost de Mittelbronn, surface utilisable du bâtiment (bureaux, hall, multiples pièces de rangement, etc...), gain de temps pour la gestion de la banque de matériel et précise qu'il est indispensable de procéder à différents travaux (électricité, carrelage, peinture, ...).

Alors que M. Roger BERGER, Maire de Mittelbronn, demande s'il y a une perspective d'achat du bâtiment, M. Sylvain DEMOULIN, Maire de Vesheim, regrette que la Communauté de Communes ne construise pas un bâtiment à coté de la déchèterie.

Le Président lui répond que la superficie foncière n'est pas suffisante pour la construction d'un tel bâtiment et qu'une acquisition n'est pas d'actualité vue la position du propriétaire riverain.

En réponse à M. Fernand FROELICHER, les principaux coûts sont précisés :

- Peinture : 9.600 €HT
- Revêtement de sols : 6.700 €HT
- Pose de cloison : 4.200 €HT
- Câblage (électricité – réseau informatique) : 6.500 €HT

#### **3.1. Contrat de bail**

Par conséquent et après débat, le Président propose faite aux délégués communautaires de l'autoriser à signer le contrat de bail avec Mme KUCHLY Evelyne, propriétaire du bâtiment. Le contrat de bail fixe les principales modalités suivantes :

- Prix mensuel du loyer : 400 € du 01 octobre 2008 jusqu'au 31 janvier 2009  
1.000 € du 01 février 2009 jusqu'au 31 janvier 2011
- Prix de la caution : 2.000 €
- Paiement de 650 litres de fuel à 0,85 €/litre : 552.50 €

- Prix d'acquisition de différents équipements :
  - o Nettoyeur haute Pression : 800 €
  - o Compresseur : 1.500 €
  - o Bureau - armoire : 350 €

Après présentation, après débat,

Pour	35
Contre	1

### 3.2. Décision modificative

Afin de pouvoir procéder au règlement de la caution, proposition est faite d'approuver la décision modificative suivante :

#### **Section d'investissement– dépenses**

ONA	275	Dépôts et cautionnements versés	+ 2 000,00 €
ONA	020	Dépenses imprévues	- 2 000,00 €

Après présentation, après débat,

Pour	35
Contre	1

### 3.3. Modification des statuts : nouveau siège communautaire

Suite au déménagement des locaux de la Communauté de Communes, il y a lieu de changer l'adresse du siège de l'EPCI.

Par conséquent, le siège de la Communauté de Communes situé initialement au 32 rue Saint Augustin Schoeffler à Mittelbronn sera désormais situé 18-20 rue de Sarrebourg à Mittelbronn (57370) à compter de l'arrêté préfectoral modifiant le siège.

Cette modification statutaire s'effectuera selon les modalités de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après présentation, après débat,

Pour	35
Contre	1

## 4. Développement Touristique

### 4.1. Vallée des Eclusiers : Transfert de patrimoine

M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge des finances, retrace l'historique de ce dossier en rappelant que l'interprétation des textes réglementaires a conduit les services de l'Etat (France Domaine) à refuser un transfert gratuit de l'intégralité du patrimoine de la Vallée, que les maisons éclusières, à contrario du foncier, doivent faire l'objet d'une estimation financière par les services des Domaines. Il informe les délégués communautaires que cette dépense « inattendue » a généré une rencontre entre le Président et les Vices Présidents et le Sous Préfet de Sarrebourg pour avoir la confirmation de cette interprétation. Il souligne que ces dépenses supplémentaires auront un impact sur le budget mais si la Communauté de Communes n'achète pas ces maisons, le projet touristique, dans son ensemble, n'a plus de raison d'être.

Le Président rappelle que cette dépense nous privera de 5 fois le montant en investissement dans le futur et ce seront autant de travaux qui ne pourront être effectués mais qu'il serait préjudiciable pour le développement du territoire de ne pas réaliser ce magnifique projet.

M. Christian UNTEREINER précise que cette dépense supplémentaire correspond à 15 maisons dont 9 sont actuellement occupées.

Le Président propose aux délégués communautaires, après présentation du dossier et avis favorable des membres du Bureau, de prendre une décision de principe sur l'acquisition de ces maisons au prix fixé par le Service des Domaines.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

#### **4.2. Village de gîtes**

M. Benjamin BACHMANN, délégué de DABO, rappelle que le Conseil Municipal de Dabo a sollicité la Communauté de Communes pour la réalisation d'une étude visant à implanter des gîtes sur sa commune. Cette étude permettra de déterminer le nombre optimal de gîtes (obligatoirement supérieur ou égal à 6) à construire, leur implantation et les infrastructures indispensables à une bonne attractivité du territoire. Il localise le site pressenti, d'une superficie de 2 à 3 hectares, pour l'implantation de ce village de gîtes (au pied du Rocher de Dabo) tout en précisant que les terrains appartiennent à la commune.

Alors que le Président rappelle qu'un village de plus de 6 gîtes est du ressort de la Communauté de Communes, M. Benjamin BACHMANN répond à Mme Jocelyne KAHL sur le nombre de personnes par gîte (4 à 6 personnes). Il justifie l'opportunité pour la commune de Dabo de mener conjointement une étude pour réhabiliter le camping caravanning et créer une aire de service pour camping cars.

Par conséquent et afin de répartir les coûts entre la Communauté de Communes et la Commune de Dabo, il est nécessaire d'établir une convention de mandat. Aussi, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à signer la convention de mandat et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, et à l'autoriser à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires financiers. A la question du montant de la participation de Dabo, il sera défini avec le bureau après avoir plus d'information sur le coût.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

#### **4.3. Home Saint Léon**

M. Eric WEBER, Vice Président en charge du Développement Economique et Touristique, expose le contexte et l'histoire de ce bâtiment appartenant à la commune de Dabo. L'importance de ce site, aux yeux des habitants et du conseil municipal, a conduit l'équipe municipale à constituer une commission « Home » qui s'est attachée à effectuer une synthèse de toutes les démarches déjà effectuées pour reconverter ce site.

Alors que M. Joseph WEBER, Maire de Dabo, répond par la négative à M. Roger BERGER sur l'existence de piste, M. Eric WEBER, précise que le bâtiment n'est plus chauffé et remercie les membres du Bureau qui ont pu assister à la visite du site. Ainsi, Messieurs Régis IDOUX, Eric BARTHELEMY, Christian UNTEREINER font part de leurs impressions suite à cette visite.

Suite à la délibération du 3 octobre 2008, le conseil Municipal de Dabo souhaite que la Communauté de Communes réalise une étude de reconversion du home Saint Léon. Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de débattre sur le principe que la Communauté de Communes porte cette étude.

Le Président ajoute que toute dépense nouvelle, dont celle-ci, devra trouver son financement sur des recettes fiscales nouvelles. Il pose également la question de la part qui restera à charge de la commune de Dabo ; la réponse sera donnée après avoir pris connaissance du coût d'une telle étude.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

## **5. Déchets ménagers**

### **5.1. Eco folio**

M. Eric BARTHELEMY, Vice Président en charge de ce dossier, informe les délégués communautaires qu' Eco Folio est une société privée sans but lucratif créée en décembre 2006 et agréée en janvier 2007. Afin d'assumer leurs responsabilités environnementales, plus de trente grandes entreprises françaises (Aldi, Auchan, Brico-Dépôt, But, Ikéa, etc....) se sont associées pour créer Eco Folio, organisme qui collecte l'éco contribution de ses adhérents diffuseurs d'imprimés gratuits, et soutient financièrement les collectivités grâce à une convention d'une durée de 5 ans. Le montant de l'aide est fixé selon le tonnage des papiers collectés et recyclés. L'aide annuelle est d'environ 7.000 €

Proposition est faite aux délégués communautaires, d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau partenariat qui prendra effet au 01 janvier 2008.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **5.2. Admission en non valeur**

Monsieur Eric BARTHELEMY, Vice Président, rappelle que Mme le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2002 à 2008 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères représentant la somme de 2.098,31 €

Une liste des redevables concernés par commune est remise aux élus concernés dans leur commune en fin de séance.

De fait, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **5.3. Décision modificative**

Afin de pouvoir procéder au règlement de ces non-valeurs, proposition est faite d'approuver la décision modificative suivante :

#### **Section de fonctionnement– dépenses**

654	Pertes et créances irrécouvrables	+ 510,00 €
022	Dépenses imprévues	- 510,00 €

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

## **6. Banque de matériel : Décision Modificative + modification du contrat de location**

M. René BREIDENSTEIN, Vice Président en charge de ce dossier, informe les délégués que suite à de nombreuses demandes, il serait intéressant de doter la banque de matériel de deux générateurs mobiles au fioul (chauffage par soufflerie) au prix unitaire de 1.799 € HT. Il s'avère pertinent de les acquérir avant la saison hivernale ce qui nécessite deux délibérations : une décision modificative du budget permettant de les acquérir et une modification du contrat de location afin d'en fixer le coût de location et de mentionner la nouvelle adresse du service Banque de Matériel désormais au 18-20 rue de Sarrebourg à Mittelbronn et non plus au siège du Syndicat des Eaux à Réding.

### **6.1. Décision Modificative**

Proposition est faite aux délégués communautaires après avis favorable des membres du bureau d'approuver la décision modificative suivante :

#### **Section d'investissement– dépenses**

Opération 25 Banque de matériel	2188 Matériel divers	+ 4 000,00 €
Opérations non affectées	020 Dépenses imprévues	- 4 000,00 €

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **6.2. Modification du contrat de location**

Après avis favorable des membres du Bureau, proposition est faite aux délégués communautaires de modifier le contrat de location comme suit :

- Prix de location pour un chauffage : 30 €
- De faire mention de la nouvelle adresse du siège de la Communauté de Communes

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

## **7. Règlement intérieur**

Le Président informe les délégués qu'un règlement intérieur ne revêt pas de caractère obligatoire pour la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg puisqu'elle n'est pas composée d'une commune de plus de 3.500 habitants, mais propose aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'adopter le règlement intérieur qui a été joint avec le présent ordre du jour.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

## **8. Divers**

Le Président informe les délégués communautaires du résultat de la consultation visant à retenir un maître d'œuvre pour les travaux de la Zinsel. M. Fernand FROELICHER, délégué de Hultehouse, qui a travaillé sur ce dossier avec la commission d'appel d'offre, présente aux délégués les principales caractéristiques de ce marché et les critères qui ont permis de retenir SOGREA.

Le Président précise que M. REICHHELD, conseiller général du canton de Phalsbourg, présentera prochainement la nouvelle politique de subvention du conseil général de la Moselle (PACTE 57) la date serait le 21 novembre 2008.

Il informe les délégués qu'une présentation sur la nouvelle réglementation d'accessibilité aux bâtiments et domaines publics et sur le Document Unique sera organisée au prochain conseil communautaire.

Le prochain « Paroles de Communauté », sera distribué par les conseillers municipaux à compter du 6 – 7 novembre prochain.

Alors que M. Antoine ALLARD, Maire de Brouviller, souhaiterait savoir si la Communauté de Communes s'opposerait à la vente des terrains de Brouv'Europ 1, le Président lui rappelle que les 56 hectares que possède la Communauté de Communes, ne peuvent, malheureusement pas faire l'objet d'échange dans le cadre de la ligne LGV. En effet, l'intégralité des terrains est exploitée par des agriculteurs. La Communauté de Communes avait proposé aux propriétaires vendeurs, à l'époque des acquisitions, de les racheter au prix de 46 € (prix d'achat), puisque le projet de ZAC ne se faisait pas, mais aucun n'a souhaité les racheter.

Il demande à M. Allard de lui trouver des agriculteurs qui sont prêt à abandonner leur bail en cours.

Au sujet de la voie cyclable N° 2, le Président répond que le coût d'investissement de la voie cyclable sera transmis et que des barrières interdisant la circulation des véhicules motorisés seront installées dans la forêt de Hangviller en précisant que les services de secours disposeront de la clé.

Il termine sur ce point en soulignant que l'entretien de cette voie cyclable sera à la charge des communes territorialement concernées car ce ne sont pas les cyclistes qui endommageront la chaussée, utilisée pour certaines parties, par des véhicules motorisés et des engins agricoles. Le Président fait part qu'il juge que cette voie cyclable est « limite » quand à l'usage cycliste et regrette de n'avoir pas arrêté cet investissement en cours devant l'exigence de certains et surtout pour le choix de l'itinéraire qui ne lui paraît pas du tout judicieux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président remercie chaleureusement les élus et l'équipe municipale de Haselbourg et clôt la séance à 21 h 55'.

Le Président

Jean GROSSE